



Assemblée générale

Distr. générale
5 avril 2000
Français
Original: anglais

Comité de l'information

Vingt-deuxième session

1er-12 mai 2000

Questions de fond

Comité des conférences

Session de fond

Développement, mise à jour et enrichissement en plusieurs langues des sites Web de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Dans sa résolution 54/82 B du 6 décembre 1999, l'Assemblée générale s'est félicitée des efforts faits par le Secrétaire général pour développer et améliorer les sites Web de l'ONU dans toutes les langues officielles de l'Organisation et l'a prié de poursuivre ces efforts et de continuer d'élaborer des propositions en vue de leur examen par le Comité de l'information, à sa vingt-deuxième session, en visant une parité modulaire entre les différentes langues officielles et en soulignant que cet objectif devrait être atteint d'une manière économique et en privilégiant le contenu textuel.

2. Reconnaisant l'importance de la parité entre toutes les langues officielles de l'ONU, l'Assemblée générale, dans sa résolution 54/249 du 23 décembre 1999 sur le budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, a décidé de convertir en postes permanents trois emplois concernant les sites Web en arabe, chinois et russe.

II. Résumé

3. Le développement, la coordination, la production et la gestion du contenu informationnel des sites Web

de l'ONU exigeront une augmentation substantielle du niveau d'investissement, de même que l'amélioration des infrastructures techniques connexes, compte tenu principalement de la nécessité : a) d'accroître considérablement la diffusion rapide d'informations et de données à un public plus large et en rapide expansion; b) de réaliser des économies en limitant la distribution de documents sur papier et/ou en transférant l'impression à l'utilisateur final; c) de présenter des informations constamment actualisées; et d) de promouvoir, par l'intermédiaire d'Internet, une meilleure connaissance de l'ONU et des questions dont elle est saisie.

4. Dans le cadre de l'examen du développement, de la mise à jour et de l'enrichissement en plusieurs langues des sites Web de l'ONU, la première tâche consisterait à rationaliser la structure des sites, ce qui exigerait une étude de faisabilité sur la réorganisation et la restructuration complètes des sites, afin de les rendre plus conviviaux et plus souples. Il faudrait recourir à des spécialistes extérieurs pour effectuer une telle étude. Son coût, pour lequel aucun crédit n'a été ouvert dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, est estimé à 100 000 dollars.

5. Avant d'entreprendre une telle étude, toutefois, il faudrait établir une base saine permettant d'assurer la

maintenance et l'amélioration constantes des sites Web de l'ONU, compte tenu des ressources nécessaires indiquées dans la proposition C-3 figurant dans le rapport du Secrétaire général sur le développement, la mise à jour et l'enrichissement en plusieurs langues des sites Web de l'ONU, examiné par le Comité de l'information à la reprise de sa vingt et unième session, tenue du 1er au 5 novembre 1999 (A/AC.198/1999/9 et Corr. 1 et 2). Sans cet appui administratif et budgétaire – qui représente le minimum nécessaire pour poursuivre le niveau actuel d'activité – l'objectif visé, consistant à réduire les différences entre les sites Web dans toutes les langues officielles, en vue de parvenir à la parité, ne sera pas atteint. Les ressources nécessaires, mentionnées dans le présent rapport, ne concernent que les besoins du Département de l'information du Secrétariat s'agissant de la gestion, de la mise à jour et de l'enrichissement des sites Web. Les ressources nécessaires pour la Division de l'informatique du Département de la gestion en matière d'infrastructures et de soutien technique, essentiels à cette activité, n'ont pas été incluses. La fourniture d'un contenu dans d'autres langues exigera également des ressources supplémentaires.

III. Rappel des faits

6. Le premier rapport sur cette question (A/AC.198/1999/6) examiné par le Comité de l'information dans le cadre de la première partie de sa vingt et unième session, en mai 1999, décrivait trois propositions. La première option aurait assuré la parité complète entre toutes les langues officielles d'ici la fin de 2001, pour un coût de 560 millions de dollars, représentant un investissement non renouvelable pendant la période 2000-2001, et d'environ 26 millions de dollars, non compris les dépenses de personnel, au titre des dépenses biennales renouvelables. La deuxième option visait le même objectif qui serait atteint par paliers; son coût aurait été le même mais l'investissement non récurrent aurait été étalé sur une période plus longue. La troisième option visait à équilibrer la nécessité d'établir une parité et la disponibilité réaliste de ressources et aurait été centrée sur le renforcement des structures existantes, la parité étant introduite dans les modules.

7. Comme l'avait demandé le Comité de l'information dans le rapport de suivi examiné à la reprise de sa vingt et unième session (A/AC.198/1999/9

et Corr. 1 et 2), trois propositions supplémentaires ont été avancées, avec une indication des ressources nécessaires pour chacune, au titre de la troisième proposition (option C) mentionnée au paragraphe 6 plus haut. La première envisageait de faire traduire et transposer progressivement le contenu des sites Web de l'ONU dans toutes les langues officielles, sans fixer de délai pour atteindre l'objectif de la parité entre les langues. La deuxième proposition prévoyait de faire traduire seulement certains modules de base, y compris le module audiovisuel, et de les mettre sur les sites Web au fur et à mesure. La troisième proposition consistait à asseoir sur des bases solides les activités actuelles de mise à jour et d'enrichissement des sites Web, en faisant traduire différents éléments des sites en fonction du taux de fréquentation enregistré pour chaque langue.

IV. Sites Web de l'ONU

8. Le site Web de l'Organisation (www.un.org) a été lancé le 26 juin 1995 en tant que projet pilote, à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de l'Organisation, en anglais seulement, présentant des informations de base sur l'activité de l'ONU. Il a été lancé officiellement en septembre de cette année-là et représente maintenant l'une des principales activités du Département mais sans que les allocations de ressources correspondantes aient été prévues au budget-programme de l'Organisation. Le site Web a été développé à plusieurs reprises, avec l'adjonction de sites en espagnol et en français en septembre 1996, d'un site en russe en avril et de sites en arabe et en chinois en novembre 1998. En mars 1998, un service quotidien d'information radiophonique des Nations Unies en anglais et en français a été ajouté, suivi par l'espagnol peu après. Un an plus tard, en mars 1999, le premier site audiovisuel des Nations Unies a été lancé, comprenant des magazines radiophoniques, illustrés par des photographies et autres graphiques, ainsi que des clips audio et vidéo. En outre, 31 centres d'information des Nations Unies disposent déjà de leur propre site Web en 17 langues, ce qui leur permet de transmettre le message et les matériaux d'information des Nations Unies dans les langues locales, en tenant compte du contexte local, selon que de besoin.

9. Les sites Web de l'ONU transfèrent maintenant plus de 9 gigaoctets (9 000 mégaoctets) d'information chaque jour et reçoivent environ cinq millions d'accès chaque semaine en provenance de plus de 152 pays. Le

développement extraordinaire de l'utilisation des sites Web ressort de l'augmentation du nombre d'accès : de 489 000 en janvier 1996 à plus de 12 millions en janvier 1999 et à 21 millions en janvier 2000. Cela implique de « servir » plus de 11 fichiers par seconde par jour. On notera que ces progrès ont été accomplis dans la limite des ressources existantes.

V. Situation actuelle

10. Les sites Web de l'ONU sont gérés par la Section de la technologie de l'information du Département de l'information, le contenu étant généré dans divers organes du Département et du Secrétariat, et par certains bureaux hors Siège. Le Département fournit les directives générales en matière de présentation pour l'ensemble du site Web, mais le soutien technique relatif aux questions de matériel et de logiciel relève de la responsabilité de la Division de l'informatique du Département de la gestion. Depuis la création du site en 1995, il n'a pas été alloué de ressources supplémentaires à cette activité. Des ressources ont été réaffectées à l'intérieur du Département à cette fin; compte tenu du fait que les opérations du site seraient intégrées dans les activités ordinaires du Secrétariat, la Section de la technologie de l'information a été créée au sein du Bureau du Secrétaire général adjoint, afin de faciliter la coordination générale et la gestion du site Web.

11. On notera que l'appui technique aux infrastructures, essentiel à cette activité, a également été fourni par la Division de l'informatique du Département de la gestion, dans la limite des ressources existantes.

12. Les sites Web des Offices des Nations Unies à Genève, à Vienne et dans d'autres lieux sont gérés localement et n'ont pas été soumis aux directives du Département de l'information. Les sites Web des commissions régionales fonctionnent tous de manière indépendante; seul le site de la Commission économique pour l'Afrique est hébergé sur le serveur Web de l'ONU à New York mais sa maintenance est assurée directement d'Addis-Abeba. Si ces entités font partie du Secrétariat, leurs sites Web ne relèvent d'aucun organe opérationnel unique en ce qui concerne le contenu ou les opérations techniques. Elles ont des adresses électroniques distinctes, qui ne sont pas uniformes. Les adresses Web sont indiquées à l'annexe II, à titre de référence.

13. À la section E de sa résolution 54/248 du 23 décembre 1999, l'Assemblée générale a prié le Se-

crétaire général, lorsqu'il arrêterait la structure définitive de la Section de la technologie de l'information, de veiller à assurer l'égalité de traitement des six langues officielles. Elle l'a également prié de faire en sorte que le développement, la mise à jour et l'enrichissement des sites Web de l'Organisation tiennent compte de l'objectif consistant à assurer l'égalité de traitement des six langues officielles.

14. Comme il est indiqué au paragraphe 2 plus haut, trois postes financés par les ressources destinées à du personnel temporaire ont été convertis en postes permanents. Les ressources en personnel actuellement affectées aux opérations des sites Web comprennent six postes d'administrateur et cinq postes d'agent des services généraux permanents, complétés par trois postes d'administrateur et un poste d'agent des services généraux financés par les ressources prévues au titre du personnel temporaire.

15. Le CyberSchoolBus des Nations Unies qui fait partie du projet mondial sur l'enseignement et l'apprentissage et est financé par le Fonds d'affectation spéciale pour l'éducation a été intégré dans la Section de la technologie de l'information en janvier 1999.

16. En ce qui concerne les questions de fond et d'orientation, un groupe de travail interdépartemental sur les questions concernant Internet se réunit périodiquement pour examiner les progrès accomplis dans l'amélioration du site Web. Le Comité des publications a récemment établi une instruction administrative sur la publication électronique, énonçant des principes directeurs pour la présence des Nations Unies sur Internet. Ces principes portent sur les aspects suivants : planification du contenu, responsabilité, noms de domaine et politique suivie en matière de publications. Le groupe des communications convoqué par le Directeur des projets relatifs aux communications et projets spéciaux, au Cabinet du Secrétaire général, examine aussi régulièrement les diverses activités liées au site Web et prend des décisions sur les questions d'orientation.

17. Il s'est révélé difficile de recenser des fonctionnaires compétents du Département pouvant être redéployés sans affecter l'exécution d'autres activités prescrites. Par ailleurs, ceux qui ont été redéployés ont dû suivre une formation supplémentaire. En outre, le nombre limité de postes permanents par rapport à la charge de travail a exigé une utilisation accrue des crédits destinés au personnel temporaire. La conversion récente en postes permanents par l'Assemblée de pos-

tes financés à l'aide de ressources prévues pour le personnel temporaire constitue la première mesure en matière d'allocation de ressources expressément destinée à financer ces activités liées aux sites Web. Toutefois, la nécessité d'actualiser constamment les sites et d'assurer leur maintenance, qui représente une tâche considérable, mobilisera encore la majeure partie des ressources en personnel, laissant peu de temps pour les activités relatives à l'amélioration et au développement des sites Web.

VI. Évolution future et propositions

18. Profitant de l'élan acquis, on enrichira les sites Web de l'Organisation des Nations Unies par l'ajout régulier de nouveaux documents. Pour affirmer la présence de l'ONU sur l'Internet, on fera de l'amélioration du contenu informatif et de la publication des données dans les six langues officielles une priorité claire. Toutefois, pour tirer réellement parti de ce nouveau média et progresser sur la voie du multilinguisme, il faudra procéder à de nouveaux investissements dans les années à venir afin d'asseoir sur des bases solides la mise à jour et l'enrichissement des pages Web.

19. Dans le cadre du multilinguisme, de la mise à jour et de l'enrichissement des sites Web de l'Organisation des Nations Unies, il importe d'examiner séparément la question de la création des documents et les aspects relatifs à la mise à jour, à la coordination et à la gestion. Il ne faut pas oublier que pour pouvoir être consultés sur le Web, les documents doivent au préalable avoir été soumis à cet effet. Le principal problème qui se pose est que, à l'inverse des documents de conférence, les documents destinés au public et les autres documents non officiels ne sont pas toujours disponibles dans les six langues officielles. La création de documents constitue bel et bien une question distincte. En effet, contrairement aux opérations de mise à jour, de coordination et de gestion, il s'agit d'un processus décentralisé dont la responsabilité incombe aux départements auteurs.

20. Comme mentionné dans les rapports précédents, il est essentiel de rationaliser l'organisation des sites Web. Pour ce faire, il faudrait procéder à une étude relative à la restructuration et à la réorganisation complètes des sites afin de les rendre plus modulables et plus conviviaux. Étant donné que les compétences requises ne sont pas disponibles en interne, il faudrait

confier l'étude de faisabilité à des spécialistes extérieurs. Le coût estimatif de cette étude a été fixé à 100 000 dollars, montant non prévu dans le budget-programme de l'exercice en cours. L'étude, qui durerait environ six mois, serait conduite parmi les différents départements du Secrétariat. On en attend des propositions réalistes portant sur la restructuration, la réorganisation et le recentrage des sites, notamment pour ce qui est du multilinguisme, des aspects techniques (matériel, connectique) et du calendrier de déploiement. Il faudra accorder une attention particulière au perfectionnement de l'outil de recherche de façon à le rendre utilisable dans les six langues officielles. L'étude indiquera précisément les investissements qui devront être réalisés au titre de la réorganisation du fonctionnement d'ensemble des sites, que ce soit au niveau du Département de l'information pour les opérations de mise à jour, d'enrichissement et de publication de documents visant à informer le public, de la Division de l'informatique (Département de la gestion) pour l'infrastructure technologique et les services d'appui ou des départements et bureaux auteurs, au Secrétariat et hors Siège.

21. Comme mentionné dans les rapports remis précédemment au Comité de l'information (A/AC.198/1999/6 et A/AC.198/1999/9), avant d'envisager d'améliorer les sites Web, il convient tout d'abord d'asseoir sur des bases solides les activités actuelles de mise à jour et d'enrichissement. À cette fin, le Département de l'information met à nouveau l'accent sur le fait que la proposition C-3 (voir par. 5 ci-dessus) est la solution la plus économique. On a revu les besoins pour tenir compte des transferts de postes intervenus récemment et de la conversion de trois postes par l'Assemblée générale (voir annexe I). Si les ressources budgétaires et administratives demandées ne sont pas débloquées, il sera impossible d'estomper les disparités croissantes existant entre les six langues officielles, rendant vaine toute idée de parité linguistique.

22. En ce qui concerne la publication sur le Web des documents de conférence, il faudrait que l'Assemblée générale précise les modalités à appliquer. Par sa résolution 51/211 F du 15 septembre 1997, l'Assemblée a souhaité que les documents de conférence puissent être consultés moyennant un droit d'utilisation, calculé sur la base des frais encourus.

VII. Observations

23. La qualité des services fournis se mesure à l'aune des résultats obtenus. Il existe aussi un lien direct entre le niveau des ressources allouées et les résultats obtenus. Il faut noter que l'on a pu assurer le fonctionnement des sites Web principalement grâce à des arrangements ponctuels et temporaires, par exemple en utilisant des crédits ouverts pour du personnel temporaire et en réorganisant au mieux les activités.

24. De fait, il convient désormais d'adopter une démarche plus réfléchie en ce qui concerne les sites Web de l'ONU. Compte tenu de l'importance croissante et du retentissement des activités sur l'Internet, les opérations de gestion et de coordination ne peuvent se poursuivre sur une base ponctuelle.

25. En assumant la responsabilité de la gestion, du fonctionnement et de l'enrichissement des sites Web pour l'ensemble du Secrétariat et certains des bureaux hors Siège, le Département de l'information a été amené à exercer des fonctions imprévues, pour lesquelles aucune allocation budgétaire n'était prévue. Le Département, qui a dû supporter seul ou presque les coûts afférents à ces tâches supplémentaires, examine comment améliorer la coopération avec les départements auteurs, tout en minimisant les coûts mentionnés.

26. Les questions relatives aux sites Web concernent de plus en plus tous les échelons de l'Organisation, comme en témoigne le fait que le Comité de l'information ait prévu une reprise de session consacrée à ce seul sujet. Plusieurs organes intergouvernementaux ont examiné ces questions et ont à diverses occasions confié de nouvelles tâches au Département de l'information. Par ses résolutions 54/92 du 6 décembre 1999 et 54/41 du 1er décembre 1999, l'Assemblée générale a invité le Département de l'information à créer sur le site Web des rubriques consacrées à la décolonisation et à Bethléem 2000, dans les limites des ressources disponibles. Le Département fera de son mieux pour créer ces rubriques dans les délais impartis et, dans la mesure du possible, dans les six langues officielles, mais il convient de noter que ces activités grèveront des ressources déjà bien modestes et ne serviront pas l'objectif recherché, c'est-à-dire la parité linguistique.

VIII. Recommandations et conclusions

27. On doit désormais envisager les activités relatives à l'Internet comme faisant partie intégrante du programme de travail de l'Organisation. En ce qui concerne le plan à moyen terme pour l'exercice 2002-2005 et les propositions budgétaires présentées par le Département de l'information pour l'exercice biennal 2002-2003, on intégrera les activités de gestion, de mise à jour et d'enrichissement des sites Web de l'ONU dans un sous-programme ordinaire. Toutefois, pour que l'on puisse développer, mettre à jour et enrichir les sites Web dans l'optique du multilinguisme, il est essentiel que les départements auteurs prévoient au titre de leurs propres programmes ordinaires de mettre les documents à disposition dans un format adapté à leur publication sur le Web et tiennent compte de cet impératif dans leur budget. Il ne faudra pas non plus oublier l'appui technologique indispensable au déroulement des activités relatives à l'Internet.

28. De surcroît, comme les États Membres ont indiqué que le Web ne devait pas se substituer aux moyens d'information traditionnels, il faudra prévoir un plan d'action réaliste et financièrement rationnel pour parvenir à la parité linguistique. Si les États Membres souhaitent lancer de nouveaux projets sur le Web entraînant des dépenses supplémentaires, il faudra que les incidences budgétaires soient présentées par écrit au Comité de l'information avant que celui-ci se prononce sur le fond.

Annexe I

Ressources dont le Département de l'information aurait besoin pour poursuivre le développement et la mise à jour des sites Web de l'ONU dans les six langues officielles

1. Pour que l'on puisse développer, mettre à jour et enrichir les sites Web dans les six langues officielles, il faudrait que l'Assemblée générale approuve le déploiement des ressources suivantes, en sus des ressources déjà allouées dans le budget-programme 2000-2001 :

a) Une somme de 100 000 dollars pour financer l'étude de faisabilité mentionnée au paragraphe 20 du présent rapport;

b) Huit postes d'administrateur et cinq postes d'agent des services généraux pour le compte de la Section de la technologie de l'information, qui relève du Département de l'information (voir ci-après). Les besoins ont été revus suite à la conversion de trois postes financés par des crédits destinés à du personnel temporaire en postes permanents dont les titulaires assureront la mise à jour des sites dans les six langues officielles et au transfert d'autres postes à l'intérieur du Département.

2. Les postes demandés ci-dessous concernent uniquement les besoins du Département de l'information dans les domaines de la gestion, de la mise à jour et de l'enrichissement des sites Web de l'ONU. Il n'est pas tenu compte des services d'appui que la Division de l'informatique (Département de la gestion) sera amenée à fournir en matière d'infrastructure ni des besoins relatifs à la publication des documents dans les différentes langues.

<i>Élément du projet</i>	<i>Postes demandés</i>	<i>Coût (en dollars É.-U.)</i>
Développement	Spécialiste des applications (P-3)	208 600
	Concepteur (site Web) (P-3)	208 600
	Coordonnateur technique (G-5/6)	115 500
	Assistant concepteur (site Web) (G-5/6)	115 500
	Secrétaire/commis (G-4)	115 500
Six unités linguistiques	Six coordonnateurs/éditeurs (site Web) (P-4)	1 502 400
	Deux assistants (site Web) (G-5/6)	231 000
Total postes		2 497 100

Nombre total de postes d'administrateur demandés : 8

Nombre total de postes d'agent des services généraux demandés : 5

Annexe II

Adresses des sites Web de l'Organisation des Nations Unies hors Siège^a

Office des Nations Unies à Genève	www.unog.ch
Office des Nations Unies à Vienne	www.un.or.at
Commission économique pour l'Afrique	www.un.org/Depts/eca
Commission économique pour l'Europe	www.unece.org
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	www.eclac.cl
Commission économique pour l'Asie et le Pacifique	www.unescap.org
Commission économique pour l'Asie occidentale	www.escwa.org.lb

^a N'inclut pas l'adresse des sites Web établis par les centres d'information de l'ONU ni l'adresse des sites des programmes et des fonds du système des Nations Unies.